

LETTRE OUVERTE

Objet : Sauver les places promises aux étudiants boursiers dans les concours de la haute fonction publique

Monsieur le président de la République,

Monsieur le Premier ministre,

Mesdames et Messieurs les ministres chargés de la fonction publique, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Le dispositif “Talents du service public” est au cœur du projet de diversification de la haute fonction publique.

La réforme de l'encadrement supérieur de l'État initiée en 2021 par la suppression de l'École Nationale d'Administration (ENA) et son remplacement par l'Institut National du Service Public (INSP) a marqué un tournant historique. Elle témoigne de la volonté du président de la République de diversifier le recrutement dans la haute fonction publique, afin de la rendre plus représentative de la société française.

Au centre de cette réforme, les classes préparatoires Talents destinées aux étudiants boursiers les plus méritants et aux demandeurs d'emplois marquent une avancée majeure en matière d'égalité des chances. Elles ne se contentent pas de proposer des conditions matérielles, financières et pédagogiques renforcées. La véritable valeur ajoutée du dispositif réside en effet dans une innovation sans précédent : l'introduction, à titre expérimental, d'un concours externe “Talents” dédié à ces préparateurs. Cette voie d'accès leur garantit environ 15% de places supplémentaires, créées en plus de celles normalement ouvertes aux concours externes de cinq grandes écoles de service public¹.

Pourtant, l'insécurité juridique qui entoure la pérennisation du dispositif met en péril les places des concours “Talents” dès janvier 2025.

À moins de six semaines des épreuves des premiers concours, nous découvrons avec stupeur par voie de presse que ces places qui nous étaient destinées pourraient disparaître. Sans texte législatif adopté avant le 31

¹ L'Institut National du Service Public (INSP), l'Institut National des Études Territoriales (INET), l'École des Hautes Études de Santé Publique (EHESP), l'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP) et l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) sont concernés.

décembre 2024, l'expérimentation prendra brutalement fin, nous laissant dans une incertitude inacceptable. Nous, étudiantes et étudiants de ces classes préparatoires Talents, faisons aujourd'hui entendre nos voix pour dénoncer cette injustice criante.

Que cette incohérence soit le fruit d'un oubli malheureux ou d'un délaissement délibéré, elle engendre une insécurité juridique majeure. En effet, pour la session 2025 du concours de l'INSP et de l'ENSP, les inscriptions sont déjà closes et 10 à 15 % d'entre nous sont inscrits uniquement au concours "Talents", empêchant, en l'état, de candidater cette année. Par ailleurs, la situation mine le moral de nombreux camarades qui se sont engagés corps et âme dans une préparation très exigeante, en temps comme en ressources. Pour certains, elle a même signifié renoncer à de belles opportunités professionnelles en plaçant leur confiance dans la promesse de cette voie d'accès spécifique.

Le temps joue contre nous. Alors que l'échéance approche inexorablement pour adopter la disposition nécessaire, la censure du Gouvernement réduit davantage les perspectives d'une issue favorable. Nous refusons de devenir les dommages collatéraux d'un contexte politique qui nous échappe, alors même que nous incarnons l'ambition d'une fonction publique tirant de sa diversité une force, sans renoncer à l'exigence qui fait son excellence.

Face à cette situation alarmante, nous appelons le Gouvernement et les parlementaires à une impulsion politique forte pour régulariser notre situation au plus vite. À ce titre, nous formulons simplement deux demandes légitimes :

1. La publication sans délai du rapport d'évaluation du concours externe "Talents", comme prévu à l'article 5 de l'ordonnance du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances dans certaines écoles du service public ;
2. La sécurisation juridique des concours externes "Talents" pour l'année 2025, par la prolongation ou la pérennisation de l'expérimentation.

Monsieur le président de la République, Mesdames et Messieurs les responsables politiques, ce dispositif est un engagement fort, celui d'un État plus juste et d'une administration à l'image de sa population. Ne laissez pas cette promesse s'éteindre.

Avec respect et détermination,

Les étudiantes et étudiants de :

- la Prépa Talents de l'Ecole des hautes études en santé publique ;
- la Prépa Talents de l'Institut national du service public (Campus de Paris, de Strasbourg et de Nantes) ;
- la Prépa Talents + intégrée dans la prép'INSP-grands concours de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;
- la Prépa Talents aux Grands concours administratifs de Sciences Po Lille ;
- la Prépa MotivTalents de l'Institut d'études politiques de Paris ;
- la Prépa Talents M2 " Concours A + " de l'université Paris-Panthéon-Assas ;
- la Prépa Talents de l'ENSP de l'université Paris-Panthéon-Assas ;
- la Prépa Talents du service public de l'Institut d'études politiques de l'université de Strasbourg ;
- la Prépa Talents concours de la haute fonction publique de l'université Paris 1-ENS ;
- la Prépa Talents de l'université Paris Dauphine-PSL.